

CHASSEURS du RHÔNE



et de la
MÉTROPOLE de LYON

Avril 2023

· N°48 ·

le chasseur

du Rhône
et de la Métropole de Lyon

La chasse, une passion
à partager

- ▶ Actualités
- ▶ Études socio-économique
- ▶ Faune sauvage et Habitat
- ▶ Vie des Associations



1000 m² de produits chasse et tir, **9 spécialistes** dont **2 armuriers** à votre disposition, **750 armes en stock**, stand sanglier courant sur rendez-vous !

Benelli Argo E Comfort Sequoia

Benelli.

Disponible en calibre 7x64,
30.06 SPRG ou 300WM

Carabine de chasse
semi-automatique
Poids : 3.25 kg
Colori marron
Une exclusivité Pisteurs !

1090€
au lieu de 1459€

SÜHLBERG

Pack Sühlberg Jeune chasseur



619€
au lieu de 729€

EXCLUSIVITÉ PISTEURS

PISTEURS a sélectionné les fusils SÜHLBERG pour leur excellent rapport qualité / prix. Le pack Jeune Chasseur est une opportunité à saisir !

Contenu du Pack : Fusil Sühlberg Cal. 12/76 - Fourreau Pisteurs 132 cm - Boîte de 25 cart. Pisteurs Super Frap Cal. 12/70 - BJ - 36 g - N° 6 - Boîte de nettoyage - Aérosol d'huile Pisteurs 150 ml - Porte-permis Pisteurs - Casquette orange Pisteurs

Catégorie C - Vente libre sur présentation du permis de chasser ou d'une licence de tir - Soumise à déclaration.
Textes sauf erreurs typographiques. Photos non contractuelles - Offres valables dans la limite des stocks disponibles. - Conception Unifrance

Dans votre Armurerie **STÉFLO**, nous vous proposons des facilités de paiement en 2, 3 et 4 fois !



PISTEURS

CHASSE • TIR • NATURE



Retrouvez votre spécialiste :

STÉFLO

Allée Caillotières ZAC d'Épinay
69400 Gleizé - Villefranche-Sur-Saône

04 37 55 14 10

steflo.chasse@orange.fr

www.armurerie-steflo-lyon.com

www.pisteurs.fr



Sommaire

Infos nationales et régionales	p. 2
Actualités et vie de la FDCRML	p. 3
Gestion habitat et faune sauvage	p. 6
Gestion du gibier	p. 8
Réglementation et sécurité	p. 13
Venaison	p. 14
Le coin du Piégeur	p. 15
Nature, éducation et environnement	p. 16
Vie des Associations	p. 17

Le Chasseur du Rhône
et de la Métropole de Lyon
N°48 - Avril 2024

Directeur de la publication : Alain Berlioz-Curlet
Rédaction et administration :
**Fédération Départementale des Chasseurs
du Rhône et de la Métropole de Lyon**
1, allée du Levant - 69890 La Tour de Salvagny
Tél. 04 78 47 13 33
contact@fdc69.com - www.fdc69.com

Photo couverture : GEST

Création et réalisation :

MUTLIS

89 av. de la Poterie - 69890 La Tour de Salvagny

Tél. 04 78 35 62 62 - contact@multis.fr

Ce journal a pu être imprimé avec le soutien financier des annonceurs et la participation de la Commission Communication fédérale.

La rédaction leur exprime ses remerciements et invite les lecteurs à leur faire confiance.

Tirage : 8 900 ex. Imprimé sur papier recyclé.

ISSN 2551-1203

ISSN 2551-4504

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes
accompagne les projets des Chasseurs.

Chers amis Chasseresses et chasseurs,

Après un hiver doux, propice à de belles journées de chasse, remplies de rencontres et riches d'émotions avec grand ou petit gibier (qui n'a pas connu la rencontre d'une levée de bécasse et les facéties de ce magnifique oiseau ou le débouché d'un sanglier), je tiens à féliciter l'ensemble des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon pour leur sens de la responsabilité, les Présidents et responsables de battues pour le travail qu'ils mènent : rappel des consignes de sécurité, pédagogie et fermeté pour rappeler l'attitude que nous devons avoir en action de chasse et au-delà vis à vis des autres « utilisateurs » de la nature. Ne baissons pas la garde, il en va de l'image et de la crédibilité de la chasse.

Le printemps et l'été arrivent à grands pas avec leurs autres plaisirs de la chasse et de la nature.

Car ces saisons sont aussi des moments de chasse. La régulation des corvidés, la vénerie sous terre, le tir d'été du chevreuil, du sanglier et du renard sont des modes de chasse qui se développent et qui attirent de plus en plus.

Profitions aussi de ces périodes pour densifier nos actions sur le terrain en faveur de la biodiversité : semis de couverts favorables à la faune sauvage, veille sanitaire en cas de découverte de cadavres d'espèces sauvages, participation aux diverses opérations de comptages et suivis...

Enfin expliquons ce qu'est la chasse et les actions que nous conduisons. C'est au quotidien que l'on doit valoriser notre activité et la faire comprendre à notre entourage.

Pour la FDCRML, le printemps est une période chargée. Effectivement votre Fédération dresse les bilans de la saison écoulée et se projette sur l'ouverture 2024-2025.

Les suivis des espèces par différents protocoles de comptages viennent compléter les données sur les tableaux de chasse que nous transmettent les Présidents.

C'est ensuite avec plaisir et intérêt que ces données compilées par les services de la FDCRML sont exposées lors des réunions d'UC. Animés par un binôme d'administrateurs et un technicien, ces temps d'échanges privilégiés avec les représentants des associations de chasse rythment le mois de mars et nous conduisent vers notre assemblée générale le 13 avril prochain sur la commune de Anse au Domaine des Communes.

Les travaux de cette assemblée générale seront encore riches cette année et l'accent sera mis, lors d'une table ronde, sur le thème « les chasseurs et les collectivités territoriales ».

Ce sujet devient prédominant et je renouvelle mes félicitations et encouragements aux chasseresses et chasseurs impliqués au sein des conseils municipaux. Ils consacrent du temps et de l'énergie pour le collectif tout en gardant un regard bienveillant sur la chasse.

Chers amis la saison de chasse nous permet de déguster le fruit de nos prélèvements ce qui occasionne des moments de belle gastronomie, mais au-delà de cette période sachons aussi en faire profiter notre entourage par des produits transformés. Nous nous régalerons avec des pâtés en terrine, des rillettes, des saucissons, et cet été des pièces au barbecue !

Régalez-vous et à très bientôt.

En St Hubert.

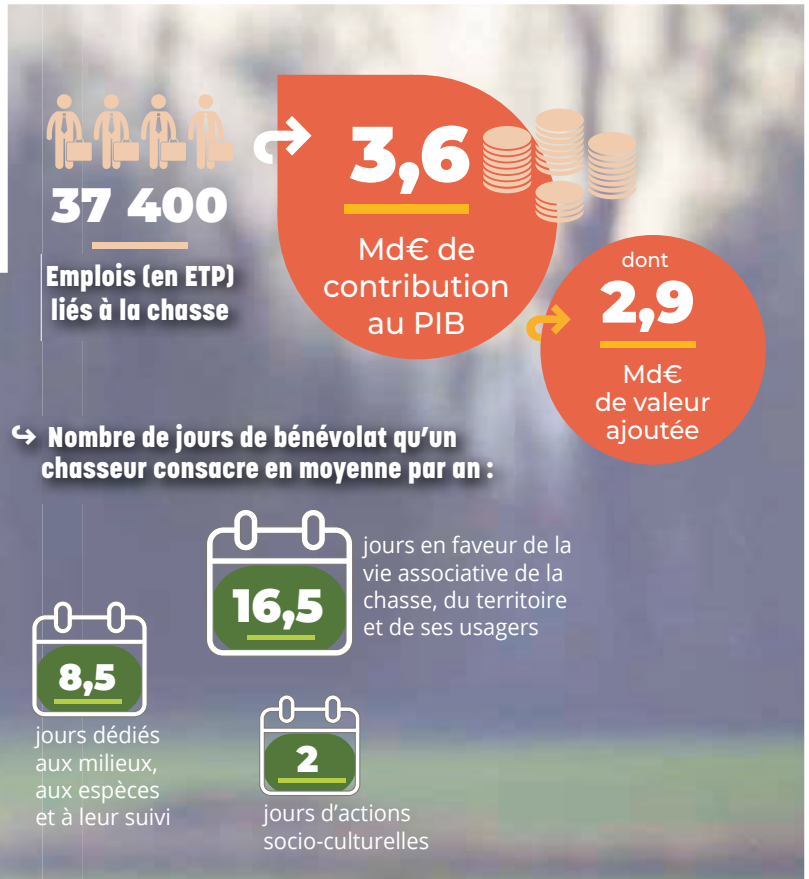
Alain Berlioz-Curlet,
Président de la FDCRML



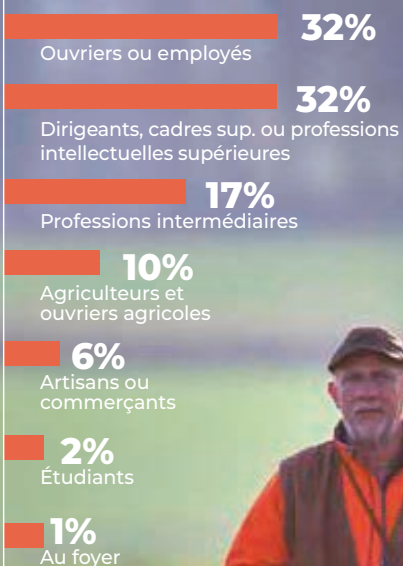
Etude socio-économique sur la chasse, les résultats

L'étude économique, environnementale et sociétale initiée par la FNC, a été conduite de février à juin 2023. Les chasseurs ont manifesté un fort intérêt avec 144 000 réponses.

Merci aux 217 associations de chasse et aux 1289 chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon qui ont participé à cette étude !



↳ Univers socio-professionnel des chasseurs de France (actifs ou retraités) :



42%
des chasseurs ont moins de 55 ans

77%
des chasseurs sont ruraux

LA VALIDATION EN LIGNE FAIT PEAU NEUVE

PREMIÈRE CONNEXION

UNE NOUVELLE FAÇON DE SE CONNECTER

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE À PARTIR DU 4 JUIN 2024 ?

- Comme à votre habitude, allez sur le site internet de votre fédération pour valider votre permis en ligne
- Sur la nouvelle page, cliquez sur "S'inscrire maintenant" et suivez les instructions
- Si besoin, visionnez cette courte vidéo explicative

SCANNEZ LE QR CODE POUR ACCÉDER À LA VIDÉO

Nouveau chasseur ? Rapprochez-vous de votre Fédération

Subventions « Amélioration de la chasse, Gestions des territoires, et Promotion de la chasse » des changements pour 2024

Les demandes de subventions 2024 **ont toutes été faites en ligne cette année.**

Si quelques difficultés ont pu être rencontrées le passage au « 0 papier » va faciliter la saisie et l'exploitation des données.

Félicitations aux bénévoles (Présidents ou membres actifs des bureaux des chasses communales et particulières) pour leur patience et leur implication.

Ces subventions permettent notamment aux associations d'obtenir :

- **40 €** lorsqu'elles participent au forum des associations de villages afin de présenter la chasse et les actions des chasseurs.
- **15 €** lorsqu'elles réalisent un article de fond dans les bulletins municipaux.
- **30 €** lorsqu'elles prennent part à l'encadrement d'animations scolaires.
- **50 €** lorsqu'elles organisent l'Opération « J'aime la nature propre » (ramassage des détritux) en lien avec l'opération nationale et la FDCRML :
- **70 €** lorsqu'elles organisent l'opération « Un dimanche à la chasse », en lien avec la FDCRML :
- **25 €** en ouvrant au moins une carte d'actionnaire sur la Bourse aux territoires sur le site de la FDCRML
- **5 €** à chaque fois qu'elles font analyser un cadavre d'animal sauvage dans le cadre du réseau SAGIR (Surveillance sanitaire de la faune sauvage)
- **2 €** par tableau de chasse saisi en ligne.
- **2 €** par patte de lièvre radiographiée afin de concourir à déterminer la qualité de la reproduction de l'espèce.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Les commandes en ligne de postes de tir surélevés et de semences pour les couverts faunistiques accompagnées financièrement se sont aussi poursuivies avec dès le mois de mars 290 miradors commandés et 44 ha de semences commandées.

L'assemblée générale de la FDCRML se tiendra le 13 avril matin au Domaine des Communes à Anse.



Permis de chasser : Des examens toute l'année

Avec dix sessions de formations et d'examens et 500 places, les candidats peuvent s'inscrire tout au long de l'année. Les premières formations débutent fin janvier et les derniers examens début décembre.

Six sessions ont lieu avant l'ouverture générale et une avant fin septembre. Malgré tout, nous conseillons aux candidats de s'inscrire dès le début de l'année afin de pouvoir obtenir le permis avant l'ouverture générale. Depuis février 2023, les candidats doivent s'inscrire en ligne sur un logiciel dédié (le lien est sur le site Internet de la fédération).

Les résultats 2023 en quelques chiffres :

- **583** inscrits et **438** présents. Un taux d'absentéisme de **6,0 %** en légère diminution par rapport à l'année dernière.
- **309** reçus soit un taux de réussite de **70 %** contre **62,41 %** en 2022.
- **52** femmes inscrites. Soit 8,9% des candidats. Ce taux a doublé depuis 2015.
- **32,31** ans est l'âge moyen des candidats. Les plus jeunes ont 15 ans (âge légal minimum) et 76 ans pour le plus âgé.
- **16 et 22 ans** sont l'âge le plus représenté avec **5 %, 17 %** des candidats ont **entre 15 et 20 ans, 54,2 %** ont entre 15 et 30 ans.
- 501 candidats résident dans le département du Rhône (**nouveau Rhône et Métropole**) soit 86 % du nombre total de candidats.
- Sur ces **501** candidats, **40 %** habitent hors de la Métropole de Lyon et **60 %** habitent dans la métropole de Lyon.
- **38 %** des candidats habitent une commune où il n'y a pas d'association de chasse.



Il est important que nous puissions accueillir ces nouveaux chasseurs dans nos associations de chasse. Bien souvent, nous avons du mal à ouvrir nos portes. Au-delà de ça, il faut que chacun de nous fasse découvrir notre passion pour que de nombreuses personnes aient envie de passer leur permis et nous rejoignent sur le terrain.

Accueil de nouveaux chasseurs sans territoire, un travail de tous les jours : Exemple de la Chasse de La Roche à Jullié

Le Président Berlioz-Curlet accompagné par Philippe Meunier, Vice-Président de la Région AURA ont eu plaisir à prendre part à une journée de chasse organisée par la chasse de la Roche. Cette dernière a été vivement félicitée car elle fait l'effort d'inviter tous les ans des nouveaux chasseurs « sans territoires » à prendre part à une ou plusieurs battues.



2 nouveaux agents temporaires au service technique de la FDCRML sur le premier semestre 2024

Depuis la fin de l'automne, 2 nouveaux agents en contrat à durée déterminée ont intégré le service technique, **Mahé Vic CHARLES** et **Benoît BLEIN**. Les missions auxquelles ils participent sont diverses comme par exemple :

- Plantations de haies
- Animation scolaire
- Comptage de perdrix, lièvre et chevreuils selon des protocoles adaptés
- Suivi de couverts implantés
- Suivi de pièges photographiques



Benoît BLEIN est originaire des Monts du Lyonnais. Il est titulaire d'une Licence professionnelle Expertise agro-écologique et conduite de projet à l'IUT d'Aurillac (15). Passionné de nature, il est déjà chasseur dans les monts du Lyonnais.



Mahé Vic CHARLES est originaire de haute Savoie. Il est titulaire d'un BTS GPN qu'il a réalisé à la MFR de Mondy (26). Il est passionné de nature et de gestion des milieux naturels et envisage de passer son permis de chasser.

Le respect des propriétés, des actions des collectivités, des chasseurs, des agriculteurs, des forestiers et respect de tous : des règles essentielles rappelées sur le terrain dans les Pierres Dorées

Les chasseurs des Pierres Dorées en partenariat avec les élus locaux, les agriculteurs et forestiers ont implanté des pancartes financées par la FDCRML aux différentes entrées des chemins ouverts au public.

Franck Dumoulin, trésorier adjoint de la FDCRML et également élu local à Alix témoigne de cette expérience :

« Nous avons la chance d'habiter et de vivre sur un territoire aux paysages magnifiques. Nous rencontrons de nombreux promeneurs qui viennent les week-ends en profiter. Les rencontres sont souvent très courtoises mais il est important de rappeler que ce paysage et le sentiment de bien-être qu'il procure sont là parce que :

- Les agriculteurs, les viticulteurs et les forestiers exploitent leurs parcelles privées.
- Les communes avec leurs élus et leurs services entretiennent les chemins ouverts au public.
- Les chasseurs sont présents et s'investissent pour nettoyer la nature, faire des comptages, planter des haies et des cultures à gibier mais aussi pour chasser.
- La faune sauvage doit être préservée et que les chiens doivent notamment être tenus en laisse pendant les périodes de reproduction

Bref le message est de rappeler que le respect de tous permet de bien vivre ensemble.

Ils sont inscrits à l'année sur le territoire. Ils sont complétés à l'ouverture de la chasse par une pancarte rappelant que l'activité chasse est bien présente de manière réglementée et durable. Quelques conseils y sont prodigués : ne pas être inquiet de voir des chasseurs, des chiens ou entendre des coups de feu. Ne pas hésiter à s'habiller de couleur vive et à se manifester voire engager une conversation à la rencontre de chasseurs.

Je suis convaincu que le simple fait de rappeler que des chasseurs peuvent être présents permet de limiter l'effet de surprise et d'inquiétude lorsqu'un promeneur nous voit ou nous entend. »



Les Cultures intermédiaires piège à nitrates améliorées pour la biodiversité (CIPANAB)



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Avec l'aide de la région Auvergne-Rhône-Alpes et des exploitants, la FDCRML implante plusieurs CIPANABs dans tout le département pendant la période creuse, entre deux cultures, avec pour but de fixer l'azote en automne et de lutter contre l'érosion des sols. Le couvert est également favorable à la faune sauvage, que ce soit les insectes, invertébrés, mammifères, en leur offrant un abris et une source de nourriture.

Le couvert est constitué d'espèces gélives :

Avoine de printemps / Vesce commune / Phacélie / Trèfle d'Alexandrie / Radis.

Ces espèces sont vouées à s'autodétruire avec le gel pour éviter une destruction par produits phytosanitaires. La destruction se fera si

nécessaire mécaniquement préalablement au semis de la culture suivante (pas avant le 15 février, date butoir).

Les graines sont gratuites et fournies par la FDCRML à hauteur de **25 kg / ha.**

Pour les propriétaires de terrain, désireux de CIPANAB, il faut contacter la FDCRML au plus tard en Juin 2024.

Les CIPANABs doivent être maintenues au minimum entre le 30 août et le 15 février. Un suivi de ces cultures sera fait par des techniciens de la fédération de chasse en début d'année pour évaluer leur qualité et ainsi déterminer leur intérêt faunistique à partir de quelques critères tel : la hauteur, la densité et la couverture du sol de la culture.



Les boisements du Département : Enjeux économique et environnementaux



L'aide au reboisement et la création des forêts départementales

145.80 francs, l'hectare. C'est à ce prix qu'en 1881, le Conseil départemental du Rhône a acquis un premier terrain à reboiser en étroite collaboration avec le Service des Eaux et Forêts. Il faudra attendre l'arrivée de Laurent Bonnevey, pour confirmer la constitution d'une véritable forêt publique départementale. « *Le désir que nous avons formulé à maintes reprises va enfin se réaliser* » déclara-t-il lors d'une séance du conseil le 2 mai 1930.

À l'époque, le but de tendre à un réseau de forêts, surtout résineuses, était quadruple : « *donner aux propriétaires de terrains de montagne une leçon de chose, organiser par la forêt une protection contre la grêle du riche vignoble beaujolais, améliorer le régime des eaux, réaliser une opération financière productive pour le territoire* ». Pour y parvenir, le Département soutenait déjà la propriété boisée privée en livrant, grâce à ses pépinières, jusqu'à près de 2 millions de plants par an assurant le reboisement de surfaces qui dépassaient fréquemment 200 hectares par année.

Le 12 octobre 1940, Laurent Bonnevey avait constitué une forêt publique départementale de 745 hectares avant de déclarer « *puissent ceux qui me succéderont poursuivre l'œuvre qu'il avait si vigoureusement commencée* ». Depuis, le programme foncier du Conseil départemental a permis la constitution d'un patrimoine boisé d'une surface de 1 800 hectares, classé en majorité, Espace naturel sensible. Il est réparti sur 6 principaux massifs forestiers : Avenas, Brou, Cantinière, Longeval, Pully, et Pyramide. L'objectif fort est de poursuivre sa politique d'acquisition soit en échangeant soit en acquérant des parcelles enclavées ou limitrophes à sa propriété boisée.



La forêt, au défi des phénomènes climatiques qui s'intensifient

Dans la nuit du 27 au 28 décembre 1999, la tempête Martin a balayé 40% du patrimoine boisée du Département. Il s'est alors engagé, avec le gestionnaire l'Office national des forêts, vers une sylviculture irrégulière pour assurer, d'une part un couvert continu et un écosystème fonctionnel, d'autre part un renouvellement des peuplements à moindre coût et l'étalement de ces recettes de bois dans le temps. De nouvelles orientations guidées par un objectif d'une multifonctionnalité de la forêt sont donc depuis poursuivies avec notamment l'accueil du public, et la préservation de la biodiversité.



Les surfaces forestières sont donc majoritairement récentes. Elles sont composées principalement de peuplements réguliers issus de plantation pré- et post-tempêtes, de différents âges, majoritairement résineux. Sur ces massifs le Département y poursuit un objectif de production de bois, axé sur la production de gros bois de qualité.

Les phénomènes de hausse des températures et de baisse des précipitations s'accroissent depuis 10 ans ce qui a pour conséquence la nécessaire adaptation des modes de sylviculture des propriétés boisées du Département. La croissance des arbres

est fortement impactée. En effet, la réduction des productions forestières est maintenant documentée. Ceci amène propriétaire et gestionnaire à favoriser une sylviculture douce et à couvert continu en prélevant uniquement l'accroissement biologique des peuplements et en excluant les coupes rases, sauf pour un caractère sanitaire.

En plus de continuer à favoriser, là où elle reste possible, la régénération naturelle, il s'agit de renforcer la diversification des essences, plus résilientes (*dont le pins Laricio, maritime, taeda mais aussi Brutia, Alep, Ponderosa et Jeffrey, cèdre de l'Atlas, Calocedre mais aussi chêne pubescent, chêne vert, alisier torminal*) par plantation (*pied à pied, par bouquet, par parquet*) notamment là où le dépérissement est un risque potentiel, voire avéré. Ce phénomène est davantage marqué sur les sapins pectinés, les épicéas et plus récemment sur les douglas, en fonction du sol et de l'exposition du terrain.

Pour atteindre ces objectifs, divers travaux sont testés par le Département, sur les conseils de l'ONF :

- Pour favoriser la régénération naturelle du douglas, des travaux de scarification du sol ont été menés dans le massif de Brou et d'Amplepuis ;
- Des pins laricio, cèdres et mélèzes, chênes sessiles et tilleuls ont été plantés par bouquet sous couvert de sapins pectinés dans le massif de la Cantinière permettant ainsi d'accompagner le renouvellement des sapinières ;
- Suite à l'acquisition d'un terrain nu de 8 hectares sur la commune de Dième, ont été plantés, selon les sols et les expositions, des mélanges de résineux (pins maritime/pins laricio, douglas/calocèdre), de feuillus (châtaigniers/érables) et de feuillus et résineux (pins, chênes et tilleuls).



Le Département du Rhône, en tant que collectivité depuis l'impulsion donnée en 1930 par Laurent Bonnevay, à toujours marqué un intérêt

fort pour la forêt et la filière bois. Premier propriétaire forestier, nous poursuivons cette ligne tracée par une politique d'acquisition de parcelles forestières afin de conforter nos massifs et de les densifier. Le Département du Rhône gère ses forêts, en s'appuyant sur l'ONF pour cette mission, de façon patrimoniale et durable afin de maintenir le capital bois tout en prélevant des volumes destinés au maximum à la filière bois locale ainsi qu'à nos projets de bâtiments.

L'évolution climatique et l'adaptation de nos forêts, ainsi que celle de la filière bois, seront nécessaires dans les décennies qui viennent.

Le Département soutient cette filière forêts bois pour la forêt de demain par des conventions financières pour les actions que mène FIBOIS, organisme des acteurs professionnels et le CRPF organisme accompagnateur des propriétaires forestiers privé, sans oublier sa participation financière à la MFR de Lamure sur Azergues pour la formation des futurs professionnels du bois.

La forêt joue à un rôle environnemental et sociétal essentiel, mais elle a également un rôle économique important alimentant près de 1700 entreprises locales représentant environ 5000 emplois.

Le Département a souhaité également conventionner, depuis 2015, avec les associations de chasse communales afin d'autoriser la chasse dans ses massifs forestiers, mais avec aussi le double objectif de surveiller nos forêts, espaces naturels sensibles, notamment pour les risques incendie, et de réguler le grand gibier aux alentours de nos plantations afin d'éviter au mieux les dégâts sur les jeunes pousses.

La gestion des forêts est une politique de très long terme où il n'existe aucune certitude, à part celle que nous avons besoin de nos forêts et que nous devons poursuivre le travail engagé par nos prédécesseurs afin de léguer à nos générations futures des massifs forestiers adaptés et fonctionnels.

Christian VIVIER-MERLE, Conseiller Délégué à la Forêt au Département

Un lynx dans les Monts d'Or à Curis

Une fois de plus les chasseurs ont montré qu'en terme de sentinelle de la nature, ils sont aux aguets et sont capables de révéler l'apparition d'une espèce dans un secteur où elle était ignorée.

Ainsi à Curis au Mont d'or François LAME qui utilise des pièges photos fournis par la région AURA et la FDCRML a eu la joie de constater en décembre 2023 l'apparition d'une espèce rare sous ces contrées peri urbaine à savoir un lynx boréal (Lynx lynx). Il a depuis le 3 décembre 2023 réussi 3 nouvelles prises de vue de lynx.

Une des photos réalisées par François LAME



Après avril 2011 où Gilbert GIROUD Président de chasse de Le Perréon avait signalé au service technique de la FDC la présence d'un individu confirmé quelques semaines après par photographies sur une proie domestique (mouton) à Saint Cyr le Chatoux par Didier DUPRE; une longue période d'incertitudes jusqu'à novembre 2022 a été ponctuée de quelques observations supposées jamais confirmées par des photographies ou autres preuves irréfutables comme de l'ADN.

En novembre 2022, Loïc POIGANT GROS, chasseur participant à un battue de gros gibier réussi à filmer un lynx à Lamure-sur-Azergues le 12/11/22 avec son téléphone portable. Cet individu identifié par l'OFB grâce à la répartition des taches sur son pelage avait été identifié au préalable dans le Jura en 2012 puis le 22/07/2022 dans l'Ain. Son périple ne s'est pas arrêté à Lamure-sur-Azergues puisque 3 semaines plus tard, le 3/12/22 il était filmé dans le département de la Loire, vers Charlieu à 38 kilomètres de Lamure. Depuis plus de certitude sur cet individu et ses déplacements.

Depuis, fin 2022 des très fortes suppositions dans les monts du Lyonnais mais sans preuves irréfutables et en 2023, plusieurs observations, photographies et film ont permis d'observer un ou des lynx entre Rivolet, Marchampt, Saint-Didier-sur-Beaujeu... L'association ASSO COHAB qui milite pour une cohabitation in-

telligente entre hommes et grands prédateurs, et avec qui nous échangeons des informations réalise 176 photos et films d'un lynx dans et autour des forêts du conseil général de la Cantinière et de la Pyramide dans les monts du Beaujolais. Un lynx est clairement identifié sur ces documents après avoir été identifié préalablement en Saône et Loire.

Une conférence de presse à ce sujet a été proposée le 1^{er} février par Béatrice DELORME président du Syndicat Mixtes Plaine Monts d'Or (SMPMO), Pascal DAVID administrateur de la FDCRML et Jean Luc POIRIER président du GIC des monts d'or et François LAME Président de l'association de chasse communal de Curis-au-Mont-d'Or. Le SMPMO partenaire des associations de chasseurs réalise en ce moment son Atlas de la Biodiversité Communal avec l'aides des chasseurs, le lynx arrive comme un cadeau de biodiversité dans cette démarche.



Conférence de presse où François LAME présente ses observations

Les prochains objectifs sont :

- De réussir des photos d'une qualité irréprochable ou la récupération d'ADN (poils par exemple) afin d'identifier l'individu ou les individus et de les comparer dans les bases de données existantes.
- De tenter de mesurer l'impact de ce prédateur de chevreuils, de renards et d'animaux domestiques dans un espace contraint par l'urbanisation et la fréquentation où lièvres, chevreuils et renards sont comptés de nuit par les chasseurs depuis 34 ans.

Un chat forestier à Frontenas (69)

Jean Paul Granjean est président de l'association de chasse communale de Frontenas et assure un suivi régulier de la faune sauvage sur son territoire.

Au cours de son suivi il a remarqué un chat particulier victime de collision sur la D 338 comme de nombreux mammifères et oiseaux également victime de cette route qu'il inventorie sur VIGIFAUNE.

Il a identifié par ses propres moyens un animal avec un phénotype correspondant à celui d'un chat forestier (Félis sylvestris) confirmé par le service technique de la FDCRML.

Dans le département du Rhône, si l'animal est plutôt abondant dans les monts du Beaujolais, il est plutôt rare en dehors de ce grand massif forestier.

Sa présence ainsi révélée à Frontenas à proximité immédiate des bois d'Alix est un indice supplémentaire de l'extension probable de son aire de répartition en lien avec le film vidéo d'un chat forestier à

Dommartin qu'un chasseur Pierre Couturier avait déjà réalisé en 2022.

Il a été proposé à l'OFB de réaliser des prélèvements génétiques afin de mesurer éventuellement son taux d'hybridation avec des chats domestiques sachant que la pollution génétique avec des chats domestiques est une menace qui pèse sur cette espèce protégée.





Collecte 2023/2024 de photos d'ailes de Bécasses : Bravo aux chasseurs du Rhône

Les bécassiers du Rhône se sont distingués par leur très grande implication dans la collecte de photos d'ailes de bécasses organisée par la fédération nationale des chasseurs (FNC) en partenariat avec Bécassiers de France (BDF) et la FDCRML.

269 paires d'ailes ont été transmises, 251 ont été retenues, soit 502 photos collectées, les chasseurs de notre département ont très largement participé à l'enrichissement de la base de donnée du projet Autowing de la FNC et nous tenons, au travers de cet article, à les remercier.

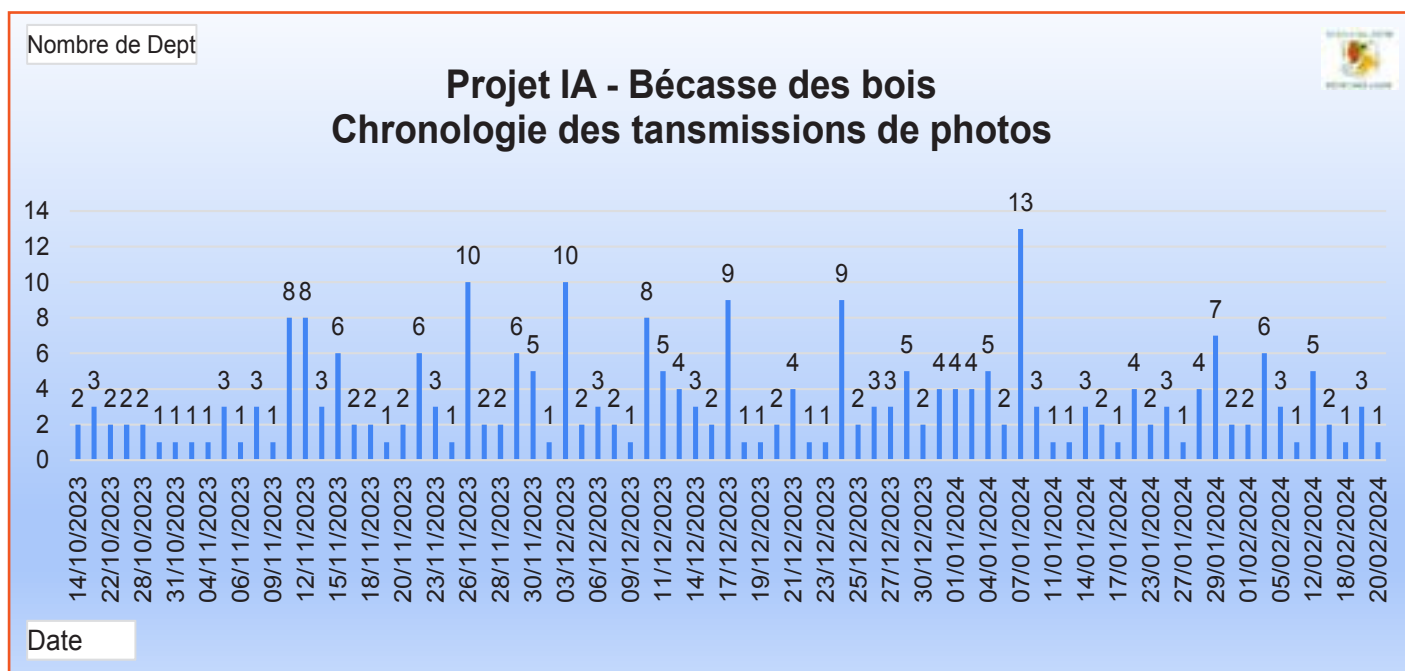
Rappelons que ce projet a pour objectif le développement d'une application sur smartphone utilisant l'intelligence artificielle (IA) pour déterminer l'âge d'une bécasse (jeune ou adulte) à partir de la photo de l'une de ses ailes. Un tel outil permettant d'effectuer le suivi dynamique de l'évolution de l'âge ratio (rapport entre le nombre de jeunes et le nombre d'adultes) des bécasses prélevées à la chasse.

La collecte en cours va permettre d'enrichir la base de données d'entraînement de cette IA, c'est-à-dire l'ensemble des photos (étiquetée jeune ou adulte) qu'il est nécessaire de lui montrer pour

qu'elle puisse ensuite les reconnaître seule. Le volume de photos nécessaire à cet apprentissage est globalement estimé à 2000, les bécassiers du Rhône en ont donc fourni le quart !

Dès à présent, les scientifiques de la FNC vont exploiter l'ensemble des photos collectées pour entraîner et tester l'IA. Les résultats devraient être connus dans le courant du mois de mai et nous serons heureux d'accueillir, dans les locaux de la fédération, l'ensemble des collecteurs du département pour un moment convivial de présentation et d'échange. La date exacte de ce rendez-vous sera communiquée dans le courant du mois d'avril ou tout début mai.

Christophe BARD
Président de l'ADB Ain/Rhône et trésorier BDF



Bécasse des bois : Record de durée de port de bague battue pour le Rhône.

En ce dimanche 21 janvier 2024, Jean Marc VILLIER, chasseur sur la commune de Ternand (69620), en compagnie de sa chienne Braque d'Auvergne « Thoue », a eu la surprise de prélever une Bécasse des bois baguée.

Il ne s'attendait pas non plus à battre un record, celui de la durée de port d'une bague d'une Bécasse baguée dans le Rhône, qui datait de 2016 avec 3349 jours, il est désormais de 3720 jours, soit un peu plus de 10 ans et deux mois ! Cet oiseau avait été capturé le 13 novembre 2013 sur la commune de Dième, à une distance inférieure à 6 kilomètres à vol de « Bécasse »...

Le chevreuil dans le Rhône saison 2023-2024



Les chiffres clés :

- ⇒ 3139 chevreuils tués en 2023 sur les 3390 attribués soit un pourcentage de réalisation de 92,59 % en hausse de 2 % par rapport à l'année dernière.
- ⇒ 2275 adultes et 864 jeunes prélevés pour 2616 adultes et 782 jeunes attribués. Soit un pourcentage de jeunes tués de 27,58 % contre 25,46 % attribués.
- ⇒ 1360 femelles et 1779 mâles ont été déclarés par les organisateurs de chasse.

- ⇒ 627 bracelets en tir d'été ont été attribués et 72 réalisés soit 11,48 % de réalisation, chiffre stable par rapport aux années antérieures.
- ⇒ 320 associations de chasse sur les 407 qui font une demande de plan de chasse ont bénéficié d'au moins une attribution de chevreuil à prélever en été.
- ⇒ Le plus faible taux de réalisation est de 79,31 % pour l'unité cynégétique de Neuville et le plus fort est de 97,88 % pour l'unité des Monts du lyonnais Est.



Les demandes de bracelets en tir d'été sont systématiquement accordées (Sauf si la demande est supérieure à l'attribution).

Pour mémoire, la chasse du chevreuil à l'approche ou à l'affût peut se pratiquer après l'ouverture générale. Du 1^{er} juin jusqu'à l'ouverture générale, seuls les mâles peuvent être tirés. Après celle-ci, le tir des mâles, femelles, adultes ou jeunes est autorisé.

Saisie en ligne :

- **Obligatoire** pour les fiches de réalisation chevreuils et sangliers. Cette saisie doit intervenir dans les 48 heures qui suivent la capture de l'animal.
- **Obligatoire** pour les demandes de plan de chasse.

Il est possible de chasser le renard pendant les chasses d'été du chevreuil et du sanglier (il faut que l'association de chasse ait une attribution de chevreuil en été ou qu'elle ait une autorisation de chasser le sanglier). Toutefois, **le tir du renard ne peut s'effectuer qu'à balle** dans les unités cynégétiques **interdisant l'usage du plomb** pour le tir du chevreuil.

La chasse du chevreuil est autorisée tous les jours. Du 1^{er} juin (pour les bénéficiaires de tir d'été) jusqu'au dernier jour de février.

UNITES CYNEGETIQUES	ATTRIBUTIONS	REALISATIONS	POURCENTAGE
Clunisois	553	530	95,84%
Neulise	139	130	93,53%
Pramenoux	218	204	93,58%
Haut Beaujolais Nord	498	455	91,37%
Coteaux beaujolais et vallée de Saône	149	142	95,30%
Haut Beaujolais Sud	423	376	88,89%
Pierres Dorées	164	160	97,56%
Sous Total NORD	2144	1997	93,14%
Monts d'Arjoux, Popey et Turdine	129	127	98,45%
Monts D'or et Plaine des Chères	151	125	82,78%
Neuville	29	23	79,31%
Monts Lyonnais Ouest	260	230	88,46%
Monts Lyonnais Est	189	185	97,88%
Ouest Lyonnais	65	55	84,62%
Est Lyonnais	139	131	94,24%
Plateaux Lyonnais	125	114	91,20%
Vivarais - Pilat	159	152	95,60%
Sous Total SUD	1246	1142	91,65%
TOTAL	3390	3139	92,60%

Sanglier : un tableau de chasse départemental en hausse en 2023/24 dans les 16 unités cynégétiques du département du Rhône

2096 sangliers capturés par la chasse au 11 mars 2024 au lieu de 1633 en 2022/2023 sur toute la saison. Une hausse du tableau départemental compte tenu également d'un certain nombre de destruction administrative à priori en hausse dans la Métropole qui pourrait se rajouter à ces chiffres.

En février/mars 2023 une cinquantaine de sanglier étaient prélevés entre le 20 février et le 31 mars date de fermeture, ce qui pourrait de nouveau se réaliser en 2024 pour des chiffres définitifs qui seront disponibles début avril.



Les sangliers dans le Rhône en 2023 en quelques chiffres au 11/03/2024

- ⇒ 2096 sangliers tués en 2023/24
- ⇒ 988 laies et 1108 mâles
- ⇒ 72 sangliers pesaient 100 kg et plus dont 1 laie
- ⇒ Le plus gros pesait 156 kg et a été capturé à Couzon-au-Mont-d'Or
- ⇒ 20 sangliers tués en tir d'été à l'affût ou l'approche entre le 01/06/2023 et le 15/08/2023

Unité Cynégétique	NOMBRE DE SANGLIER TUÉ 2015	NOMBRE DE SANGLIER TUÉ 2016	NOMBRE DE SANGLIER TUÉ 2017	NOMBRE DE SANGLIER TUÉ 2018	NOMBRE DE SANGLIER TUÉ 2019	NOMBRE DE SANGLIER TUÉ 2020	NOMBRE DE SANGLIER TUÉ 2021	NOMBRE DE SANGLIER TUÉ 2022	NOMBRE DE SANGLIER TUÉ 2023 (Au 11 mars 2024)
Clunisois	443	355	458	618	548	431	316	342	399
Neulise	22	21	18	12	26	5	10	10	28
Pramenoux	118	84	114	78	77	58	48	59	90
Ht Beaujolais Nord	529	334	453	524	436	311	308	402	399
Coteaux Beaujolais et Vallée de la Saône	16	8	22	28	70	40	53	59	88
Ht Beaujolais Sud	401	344	292	233	288	244	210	201	266
Pierres Dorées	90	65	96	92	116	84	86	63	91
Monts d'Arjoux Popey Turdine	33	27	25	26	28	26	38	34	46
Monts d'Or Plaine des Chères	117	86	89	178	180	205	131	125	150
Neuvlle	0	0	0	0	0	1	1	8	9
Monts du Lyonnais Ouest	40	25	23	17	46	54	36	21	59
Monts du Lyonnais Est	44	35	63	52	86	136	109	63	110
Ouest Lyonnais	14	7	16	13	19	8	7	12	40
Est Lyonnais	82	78	81	29	93	113	114	103	122
Plateau du Lyonnais	22	14	32	18	35	21	17	10	21
Vivarais Pilat	169	118	155	101	161	110	101	121	178
TOTAL	2140	1601	1937	2019	2209	1847	1585	1633	2096

Première opération coordonnée de chasse au sanglier de grande envergure dans l'ouest Lyonnais

Depuis quelques années les populations de sangliers s'installent en zone péri urbaine ou elles trouvent des habitats favorables et une relative quiétude liée à une baisse de la pression de chasse sur certains territoires. L'ouest Lyonnais n'échappe pas à cette évolution accentuée par la présence de zones refuges peu ou pas chassés où joue pleinement « l'effet réserve ». Le sanglier d'étant pas une espèce qui défend un territoire comme le chevreuil par exemple, les individus ont une capacité à se concentrer en grand nombre dans des lieux favorables où ils trouvent nourriture et tranquillité.

Ainsi sur les communes de La Tour de Salvagny, Marcy l'étoile et Charbonnières une population de sangliers s'est développée ces dernières années avec une utilisation de plus en plus remarquée du parc de Lacroix Laval qui constitue malgré sa fréquentation humaine un habitat favorable à la faune sauvage et au sanglier (fourrés forestiers, chênaie mature et prairies en particulier).

De nombreuses plaintes de particuliers étaient signalées en termes de dégâts sur pelouses et jardins, de collisions avec trains et voitures et de comportement de sangliers considérés à risque (les sangliers ne craignant plus les humains). Les maires et le parc de Lacroix Laval étaient demandeurs d'intervention pour limiter la prolifération des sangliers et les risques qui en découlent.

Des échanges ont eu lieu entre différents acteurs du dossier : le parc de Lacroix Laval (Métropole de Lyon), les 3 maires concernés, les 3 associations de chasse communales, les lieutenants de louveterie, la gendarmerie nationale la SNCF et la FDCRML.

La FDCRML a proposé son assistance technique et une coordination pour conduire une opération qui s'est déroulée le 23 janvier 2024 sous la responsabilité et l'autorité des trois présidents d'association de chasse communales de Charbonnières, La Tour de Salvagny et Marcy l'Étoile à savoir Benjamin GIRARDET, Claude DARCAÏ et Pierre BORGES.

Les objectifs de cette opération étaient à la fois d'effaroucher les sangliers du parc de Lacroix et de réaliser quelques prélèvements de sanglier à cette occasion.

L'opération s'est parfaitement déroulée selon un timing précis avec une très bonne collaboration entre les différents acteurs et la mise en place d'outils de communication particulier et d'arrêtés des maires pour restriction de la circulation.

Cette opération d'envergure dans un contexte péri urbain particulier associait 105 personnes :

- 59 chasseurs : 8 traqueurs dont trois louvetiers et 51 chasseurs postés
- 30 agents de la Métropole de la voirie et des parcs de la Métropole de Lyon
- 4 maires et maires adjoints des trois communes concernées
- 6 policiers municipaux des trois communes concernées
- 5 gendarmes de la brigade de Dardilly et de l'escadron départemental de sécurité routière
- 4 élus et agents de la FDCRML



2 sangliers ont été prélevés et plusieurs levés et sortie de leurs quiétudes dans le respect des consignes strictes de sécurité données par les 3 présidents de chasse communales responsables de la battue.

La direction des parcs de la Métropole a remercié chaleureusement tous les participants pour leur organisation rigoureuse et leur efficacité.

Compte tenu de la dynamique des populations de sangliers dans ce secteur qui se déplacent entre autres sur Dardilly Ecully et Pollionnay, il conviendra sans doute de renouveler de telles opérations dans l'avenir.



Réunion pour les comptages nocturnes de lièvre dans le Rhône



61 personnes pour 38 associations de chasses représentées.

Les associations de chasse du Rhône participants à des comptages nocturnes ont été invité à une réunion d'information le vendredi 09 février à 18h30 au siège de la FDCRML.

Au cours de cette réunion différents sujet ont été abordé avec notamment un rappel du protocole de réalisation des comptages et la réglementation encadrant cette activité.

La présentation de l'outil ISIGEO qui permet de localiser et de centraliser les observations ont été abordé afin de généraliser son utilisation.

Les résultats des comptages et des autres Indicateurs de suivis des populations de lièvre (radiographies des pattes, tableaux de chasse).

37 participants à la formation 2024 de garde-chasse particulier dans le Rhône et la Métropole de Lyon

Cette formation et les modalités d'inscription sont accessibles en décembre de chaque année sur le site internet de la FDCRML.

La session de formation de garde-chasse particulier permet d'obtenir l'arrêté préfectoral d'aptitude technique à exercer les missions de garde chasse particulier et se déroule généralement chaque année au siège de la FDCRML trois vendredis après-midi de 13h30 à 19h30 en janvier et février pour une durée totale de 18 heures de formation. Le nombre de participant était cette année particulièrement important.

Le cadre de formation est strict et prévoit 2 modules d'enseignement précis ainsi que des temps d'enseignement :

Module 1 (10 heures minimum)

Notions juridiques de base et devoirs du garde particulier.

I. / Notions juridiques de base

II. / Droits et devoirs du garde particulier

III. / Déontologie et techniques d'intervention

Module 2 (8 heures minimum)

Police de la chasse

La formation dispensée aux candidats à l'agrément en qualité de garde-chasse particulier comprend :

1° Des notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion du patrimoine faunique et de ses habitats ;

2° La réglementation de la chasse ;

3° Les connaissances cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-chasse particulier ;

4° Les conditions de régulation des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts.

La FDCRML remet à l'issue de la formation aux participants assidus des documents dont une attestation qui leur permet d'obtenir un arrêté d'aptitude valable sur tout le territoire national. Un président d'association de chasse (commettant) peut ensuite demander l'agrément du garde-chasse particulier et le commissionner sur son territoire pour une durée de 5 ans renouvelable.

En cas de problème le préfet ou le président d'association de chasse peuvent retirer au garde-chasse particulier son agrément ou sa commission.

La FDCRML est agréée par le préfet pour dispenser la formation. Elle est accompagnée par l'OFB et l'association des gardes chasse particuliers du Rhône.



Les participants particulièrement assidus avec l'envie de devenir garde-chasse particulier mais aussi parfois pour améliorer ses connaissances cynégétiques ou pour préparer une orientation professionnelle.

Déclaration et estimation de dégâts de grand gibier : des procédures numériques nouvelles qui devraient simplifiés les démarches des différents acteurs

Afin de faciliter les déclarations et démarches des exploitants agricoles pour que les dégâts importants de grand gibier soient indemnisés, un accord national entre l'Etat, les représentants agricoles et cynégétiques a permis de faire évoluer les anciens

formulaires papiers vers plus de modernité par une déclaration en ligne dont toutes les modalités seront prochainement précisées. Cette démarche moderne permettra d'éviter des envois papiers, des frais d'envoi, de préremplir certains documents, de garder une trace des éléments transmis et de gagner du temps. La mise en œuvre sur le terrain devra être discutée entre les différentes instances départementales concernées en perspective d'une communication partagée.

Nouvelle démarche d'ores et déjà mise en œuvre avec une formation des experts, la téléexpertise qui permettra aux estimateurs de dégâts du département du Rhône de rédiger en ligne leurs expertises sur téléphone, tablette ou ordinateurs et de les transmettre électroniquement en conservant en mémoire tous les aspects de chaque dossier. Les estimateurs et services de la FDCRML ont testé ces nouveaux outils afin d'être rapidement performants sur ces nouvelles façons de faire qui semblent présenter de nombreux avantages. Reste à tester sur des dossiers concrets depuis le terrain.



Mise en valeur de la Venaison : une filière déjà bien présente dans le Rhône et la Métropole de Lyon

Je suis convaincu que faire « **accepter la chasse par l'assiette** » est incontournable. **Lorsque l'on évoque ce sujet on pense rapidement aux territoires de l'Est de la France** où la filière est déjà organisée. Mais même dans **le Rhône et la Métropole de Lyon des choses existent**. Merci aux 71 associations de chasse communales et particulières qui ont consacré plusieurs minutes de leur temps pour répondre à notre enquête fin 2023.

54 % d'entre elles font profiter du fruit de leur chasse à d'autres personnes que leurs chasseurs.

Ce partage prend la forme de :

- Pièces de gibier offertes aux propriétaires et exploitants agricoles de la commune (76 %)
- des traditionnels banquets de fin de chasse avec les propriétaires (53 %)
- de mise en lots de pièces de gibier pour des tombolas (42 %)
- de ventes ou de distribution de terrines / saucissons / plat cuisinés (36 %)
- de dons aux associations des villages (CCAS, comité des fêtes...) et au restau du Cœur (23 %)



C'est majoritairement **le grand gibier** (chevreuil et sanglier) qui entre dans cette filière locale mais on retrouve aussi du **faisan et du pigeon**.

Parmi ces 38 associations ayant destiné de la venaison en dehors du cercle de leurs chasseurs **16 font transformer par un professionnel (boucher, traiteur, restaurateur...)**

La filière économique est donc déjà bien en place même dans le Rhône et la Métropole de Lyon !

Effectivement, en transposant les chiffres recueillis dans cette enquête aux 427 associations de chasse présentes on peut imaginer (sur la base de 15 € / portion) que le chiffre d'affaire pour les professionnels de l'alimentation du Rhône et de la Métropole représenterait **déjà un poids économique de 230 000 € / an sur notre territoire**.

*Alain Berlioz-Curlet,
Président de la FDCRML*

L'examen initial des espèces de grand gibier

L'examen initial est obligatoire :

- Dans le cas des repas de chasse et d'associations
- Dans le cas de la cession directe par le chasseur au commerce de détail local.
- Dans le cas de la cession à l'atelier de traitement

Pour notre département cet examen initial est réalisé pour nos repas de chasse, différents lots pour nos concours de belote, balltrap ou diverses manifestations (vente de terrines etc.)

Cet examen initial ne peut être réalisé que par une personne formée à cet effet. Cette formation d'une durée de 3 heures est nationale et dispensée par les fédérations.

Pour notre département cette formation a lieu au mois de juin de chaque année. Les inscriptions se font en ligne sur notre site internet fédéral **www.fdc69.com**.

Les anciens carnets d'examen initial du gibier sauvage, ne sont plus valables. Les nouveaux carnets sont disponibles auprès de la FDCRML.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis la saison 2023-2024, les échantillons sont centralisés au siège de la FDCRML. Le laboratoire d'analyses vient ensuite chercher les échantillons pour les analyser. Les résultats sont transmis ensuite par la FDCRML aux associations de chasse.

Environ une centaine de langues ont été analysées au cours de la dernière campagne. Voir graphique.



A partir de la prochaine saison, la réglementation a évolué. La congélation est dorénavant interdite. Les collectes par le laboratoire se feront chaque mardi. Les analyses devront être faites dans les 7 jours qui suivent le prélèvement de l'animal. L'acheminement à la FDCRML devra être très rapide. Une note détaillée sur les modalités de prélèvement et d'acheminement sera adressée aux associations de chasse avant l'ouverture.

Le coût d'une analyse est inférieur à 15,00 €.

Le renard au collet à arrêtoir

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous demander des précisions sur la pose de collets à arrêtoir (catégorie 3).

Les collets munis d'un arrêtoir sont destinés exclusivement à la capture du renard.

Le collet à arrêtoir est un piège qui présente de nombreux avantages : il est très efficace, peu onéreux et sa pose est rapide. Il peut s'utiliser dans de nombreuses situations, aussi bien en bois qu'en plaine :

Les mois de printemps sont les mois des labours. Profitez de la dernière raie de charrue pour poser vos collets. Les raies de labour sont utilisées pour les déplacements et recherche de nourritures, (présence de nombreux cadavres de micro mammifères). Il est conseillé de poser les collets à 22 cm du sol plutôt qu'à 18 cm (hauteurs réglementaire) pour éviter de prendre des lièvres qui utilisent également les raies de charrue pour leurs déplacements.

Les renardes effectuent de nombreux déplacements pour alimenter les jeunes, profitons de ces déplacements pour poser nos collets en coulées. Vous serez certainement contactés pour intervenir chez des particuliers victimes de prédation de renard dans les poulaillers. Vous pouvez installer les collets autour du passage que le renard a ouvert à travers le grillage sans tenir compte de la hauteur réglementaire.

Quelques rappels :

- Les collets employés doivent être homologués.
- Après mise en place, le collet doit présenter une ouverture maximale de 20 cm de diamètre et sa partie basse est disposée à 18 cm au moins et 22 cm au plus au-dessus du sol.
- En gueule de terrier de renard ou lors du piégeage du renard à l'intérieur des « bâtiments et enclos » le collet peut être placé sur le passage emprunté sans tenir compte de la hauteur depuis le sol.
- L'attache reliant le collet à un point fixe ou mobile doit comporter au moins un émerillon ou tout système ayant la même fonction permettant au piège d'accompagner les mouvements de l'animal capturé en évitant la torsion du collet

Régulation des corvidés

Les mois d'avril et mai sont l'époque des semis de maïs et tournesol. De nombreux dégâts sont signalés à ce moment-là.

L'intervention des chasseurs est souvent sollicitée.

Il est possible d'intervenir par tir à partir du 1^{er} mars et jusqu'au 31 juillet.

Ces interventions se décomposent en trois parties distinctes :

- Sans formalité jusqu'au 31 mars
- Avec une autorisation préfectorale à compter du 1^{er} avril et jusqu'au 10 juin
- Avec une prolongation préfectorale du 11 juin jusqu'au 31 juillet



Nous vous rappelons également que pour utiliser le collet à arrêtoir, il faut :

- Être piégeur agréé
- Faire une déclaration de piégeage en mairie
- Noter son numéro d'agrément sur le collet
- Faire un compte rendu quotidien et un bilan annuel des prises (carnet du piégeur)
- Relever le piège dans les 2 heures qui suivent le lever du soleil



Attention, pour la pie il faut une autorisation préfectorale dès le 1^{er} mars. Seules les communes concernées par le classement « Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts » peuvent en faire la demande.

Ces demandes sont à faire en ligne. Les Présidents d'associations de chasse reçoivent le lien leur permettant de faire ces demandes.

L'utilisation de formes et de manèges à corbeaux est préconisée (voir photo) pour de meilleurs résultats. Cette technique requiert d'être bien caché.

Des opérations simultanées à plusieurs associations de chasse seront également plus efficaces qu'une intervention isolée.

Une formation spécifique est dispensée par la FDCRML.

Lorsque vous êtes sollicités pour intervenir auprès des agriculteurs victimes de dégâts, dites leur bien de se rapprocher de la chambre d'agriculture pour déclarer les dégâts. Le classement ESOD des corvidés en dépend.

De nouveaux outils ludiques !

La fédération développe des outils ludiques à destination des enfants grâce à l'Ecocontribution. Avec le concours d'Accentonic, une agence de communication située à Limas, deux jeux ont été réalisés et un troisième est en cours de finalisation.



Ainsi, un memory a rejoint le jeu des sept familles déjà existant. Le jeu des sept familles est déjà un outil ludique plébiscité par les enfants. Les cartes du jeu représentent 7 espèces présentes sur le territoire du Rhône.

Afin de renouveler les outils pédagogiques, un second jeu a été créé. Il s'agit des « Ani-mémo » avec trois versions différentes selon les niveaux (vert, bleu et rouge). Selon la version, les enfants devront associer les photos d'animaux à leurs noms, leurs empreintes ou bien à certains indices de présence.



La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le troisième jeu en cours de finalisation est un « jeu de l'oie » revisité, l'enfant apprend en incarnant un lapin sur un parcours représentant les milieux naturels Rhodanien. Ces derniers doivent traverser différents dangers (prédateurs, pollution, motos...) représentés le long du parcours par des cases rouges et espérer tomber sur les cases bonus, représentées en bleu.



L'objectif de ces nouveaux outils, est de captiver les élèves par le jeu tout en apprenant des choses sur la faune sauvage locale !



Une semaine pour comprendre le milieu viticole



Témoignage de la classe de CE2 CM1-CM2 de l'école de Montmelas

« Lundi 25 septembre 2023, Capucine de la fédération de la chasse est venue dans la classe. Cette animation est financée par l'Agglomération de Villefranche.

Le matin, Capucine nous a parlé des vignes, du vocabulaire de la vigne : le cep, le sarment, les racines, les grappes et les feuilles. On a parlé des besoins de la vigne (l'eau, la terre, le soleil, les minéraux, l'air) On a parlé également des haies champêtres, de l'enherbement et de la préservation de la biodiversité. Capucine nous a expliqué aussi le métier de viticulteur ou vigneron. On a travaillé sur les animaux sauvages qui vivent ou traversent les vignes : le mulot, le lièvre, le sanglier, le renard, le blaireau, la fouine, le chevreuil, le lapin de garenne, la perdrix rouge, l'œdicnème criard...

L'après-midi, Maxime, un viticulteur (et chasseur) et Sébastien, un chasseur nous ont rejoint. Nous sommes allés nous promener dans les vignes pour trouver des indices de présence des animaux et essayer de débusquer des lièvres. On a vu des trous, des crottes (lièvre, renard, fouine, chien...), des coulées... On a vu et entendu des buses. Dans les barbelés on a trouvé un poil noir et blanc, c'était celui d'un blaireau. Malheureusement, nous n'avons pas vu de lièvres, pourtant nous étions très calmes !

Le lendemain de cette journée nous sommes allés faire les vendanges avec l'équipe d'Eric Jacquet puis nous avons réalisé notre propre jus de raisin à l'école. »

Les élèves de CE2 CM1 CM2 de Montmelas



Mon histoire avec les anglos-français de petite vénerie

Mon histoire avec les Anglo-français de petite vénerie débute en 1986 lorsque que j'ai acquis ma première chienne, Bretonne, de chez Paul Ameille près de Clermont Ferrand. L'année suivante, j'ai acheté un mâle prénommé Capucin qui a marqué le début de la meute. En 1988, Bretonne me fait une première portée. J'ai par la suite rejoint l'équipage de Guy Sapin (Rallye les Avenières) avec qui j'ai découvert les secrets de la chasse au lièvre.

Lors de mes premières années de chasse avec les Anglo, je chassais tous les gibiers et ne cherchais pas à créancer. Découverte dans une brochure, la race m'a immédiatement plu. Le caractère vif, élané et attentif de l'anglo m'a semblé en parfaite adéquation avec ce que je recherchais. La persévérance et la rapidité du chien n'ont cessé de m'épater au fil du temps.

A l'orée des années 2000, j'adhère à la FACCC nationale puis à la FACCC 69. Par la suite, Ludovic Dumas et Cyril Deloïre se sont

jointés à moi pour chasser le lièvre dans une chasse communale. S'en sont suivis de nombreux échanges de chiens de différentes origines, lesquels ont permis de faire évoluer l'élevage vers une chasse plus créancée. Les souvenirs de chasse d'anthologie ne manquent donc pas, renards et lièvres sont devenus nos gibiers de prédilection.

Le plus grand plaisir que me procure la chasse aux chiens courants, ce n'est pas seulement la chasse en elle-même mais également le fait de faire naître et de dresser les chiots pour qu'ils atteignent des performances de chasse intéressantes. L'expression suivante résume très bien mon avis sur ce hobby : "aimer la chasse pour le chien avant d'aimer le chien pour la chasse". Je souhaite de tout cœur continuer à partager avec les nouvelles générations cette passion pour les anglos et la chasse aux chiens courants.



Cotation grands gibiers

Chers amis chasseurs,

Vous avez prélevé un bel animal : sanglier, chevreuil, cerf mouflon, chamois etc... dont le trophée vous semble correspondre aux mensurations d'inscription au catalogue national des trophées de grand gibier français, présenté le à mon expertise.

L'association française de mensuration des trophées (AFMT) affiliée à l'association nationale des chasseurs de grand gibier (ANCGG) est en charge des recueils des données.

L'objectif est de répertorier ces pièces d'histoire naturelle et de mettre en valeur la population de grand gibier de notre territoire Nationale.

Je vous donne quelques conseils pour les deux animaux les plus fréquemment prélevés : le sanglier pour lequel une longueur de circonférence de 19 cm est le minimum pour qu'il soit enregistrable, pour le chevreuil ce sont la masse (450 g Crâne entier sans la mâchoire inférieure) et le volume qui donnent un maximum de points. Ces chiffres ne sont qu'approximatifs.



Jean-Michel Chevalier

Téléphone : 06 14 99 72 45

Cotateur agréé AFMT num : 201928

Président d'honneur de l'association rhodanienne des chasseurs de grand gibier

Souvenir de la saison écoulée

Une nouvelle saison de chasse s'est clôturée il y a quelques jours. Elle nous aura réservé de nombreuses émotions. Retours sur images de quelques témoignages de chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Bécasse d'anthologie

Ce samedi-là, un café noir avalé en vitesse, le pas léger et le chien sur les talons, je prends d'autorité le chemin du ruisseau qui serpente tranquillement entre bosquets et taillis tout en longeant les berges. J'affectionne cet endroit, je n'y croise jamais personne, c'est donc en toute tranquillité que notre quête commence. Le jour est maintenant bien levé et un pale soleil se hasarde à dégager un ciel bleuté.

Le chien est lui aussi à son affaire, déjà sa campane cuivrée tinte allègrement à travers les taillis. A l'oreille, je suis sa progression. Pour moi plus rien ne compte, je suis entièrement accaparé, obnubilé même par le son de la clochette, j'avance péniblement, les branches s'accrochent à ma veste et les ronces entravent mes bottes, imperturbable, je trace mon chemin, ignorant les embûches, seul compte le bruit sourd de la clochette qui raisonne au travers des cépées. Mes yeux cherchent le chien, j'assume mon fusil au creux du bras, le grelotement de la campane c'est tu. L'oiseau mythique est là, devant le chien à l'arrêt, vingt mètres nous séparent, je le devine plus que je ne le vois, doucement en silence, je m'approche jusqu'à trois mètres de lui, il est statufié, légèrement assis sur son train arrière, la truffe bien tendue, une patte avant levée, l'oiseau est bloqué là, au pied d'une charmille. Le setter a compris que je l'avais rejoint, délicatement son fouet oscille tel un métronome, sa tête s'incline discrètement, je sais qu'il va pousser la bécasse, je suis prêt, le fusil en main je

patienté encore quelques instants, soudain dans un froissement d'ailes que seul les bécassiers connaissent, la bécasse fuse et s'élève entre les branches, mon coup de neuf la cueille en pleine ascension. Quelques instants plus tard le chien me la rapporte dans sa gueule et la dépose fièrement dans ma main tendue.



C'est terminé, heureux, je caresse mon chien et le flatte avec entrain, avant de glisser la belle dans ma poche, non sans avoir au préalable prélevé la plume du peintre, et lissé consciencieusement le plumage chiffonné.

Je respire à plein poumons reprenant doucement mes esprits. Le chien est déjà réentrée au bois, la chasse continue...

Puisqu'il faut conclure, je me permets de citer Saint-Augustin : « il vaut mieux se perdre dans sa passion, que perdre sa passion »

Jean-François DELAIGUE, secrétaire général de la FDCRML

Claveisolles

Une association jeune et dynamique dont le Président Adrien Rampon nous a fait remonter cette photo d'un sanglier de 133 Kg dont le trophée a été mis en valeur dans le local de chasse du village. Ce sanglier a été prélevé dans une battue forte en émotion où un autre gros sanglier a réussi à déjouer la vigilance des chasseurs postés.



Thurins

Les chasseurs de l'ACCA sont fiers de cette photo d'un sanglier de 125 Kg tué sur la commune avec un beau travail des « piéteurs » puis des traqueurs et de leurs chiens pour permettre un magnifique prélèvement par un posté. La chasse collective prend ici tout son sens.



Le Bécassier, parfois Solitaire, souvent Solidaire !

Le bécassier est souvent un solitaire qui n'aime pas partager ses remises à la manière d'un chercheur de champignons qui ne donnerait pour rien au monde ses coins à cèpes ou à morilles.

Et pourtant depuis 1951, le Club National des Bécassiers fédère autour de lui de nombreux bécassiers répartis dans tout l'hexagone et parfois même à l'étranger.

Très tôt le CNB a compris que, chasser un oiseau 100% sauvage aux mœurs encore mystérieuses, était un privilège et un joyau qu'il fallait préserver.

Ainsi, la vocation du club est depuis toujours de regrouper tous les chasseurs qui pratiquent la chasse de la bécasse, d'étudier cette ressource en s'intéressant à ses mœurs, de mieux comprendre ses cycles migratoires, de défendre l'intérêt des bécassiers, et bien sûr d'agir auprès des instances dans cette dualité qui est de défendre cette chasse tout en assurant la protection de l'oiseau si nécessaire.



Depuis maintenant 73 ans, le CNB a mené des combats et obtenu des victoires telles que l'interdiction de la chasse à la passée, l'interdiction de la vente de la bécasse, l'interdiction de la chasse à la croule et de la chasse en Mars, l'instauration des PMA (Prélèvement Maximum Autorisé) et sa généralisation avec la mise en place du Carnet de prélèvement, la création et suivi des indices d'abondance, de retenir la date du 20 Février comme date objective de fermeture de sa chasse après avoir mené moult analyses scientifiques pour prouver le bien-fondé de la décision.

Le CNB ce sont aussi des avancées notoires sur la connaissance de l'espèce en définissant la méthode de détermination de l'âge de la bécasse par la lecture des ailes, en équipant des bécasses pour la première fois en France, en partenariat avec l'ONCFS puis l'OFB, de balises Argos et GPS à la fois au printemps en France pour étudier la migration pré-nuptiale mais aussi en Estonie pour la migration post-nuptiale ce qui n'avait jamais été réalisé au préalable y compris par les autres pays européens.

Et enfin, s'agissant d'un oiseau migrateur sur l'ensemble du Paléarctique Occidental, le CNB est à l'origine de la création de la FANBPO, club regroupant de nombreux autres pays dans cette cause commune.

Tout un programme ! Et qu'en est-il pour le chasseur du Rhône et de la Métropole Lyonnaise ?

Ce sont toujours les petits ruisseaux qui forment les grandes rivières et cet adage se vérifie encore une fois dans notre cas.

C'est en fédérant les chasseurs de bécasse du département que nous continuerons à alimenter l'ensemble des bases de données citées un peu plus haut, en collectant les ailes de vos oiseaux prélevés, en consignait sur un outil mis à disposition des membres les données de vos sorties, en vous informant au travers de ce même outil de l'avancement de la migration au fil du temps.

Grace à l'ensemble de ses actions, le Club National des Bécassiers a ainsi été reconnu association agréée au titre de la protection de l'environnement, seule association de chasse spécialisée à être ainsi reconnue, gage du sérieux et de l'engagement de notre club pour cette cause qui nous tient à cœur.

Mais le CNB au travers de sa section bi-départementale Isère / Rhône est aussi un club de passionnés qui aiment se retrouver et partager au travers de nos différentes activités telles que notre journée entraînement de chiens, activité de ball trap ou plutôt parcours de chasse, ses sorties Croule afin d'observer les oiseaux les soirées estivales dans notre région, les randonnées pédestres et bien sur les nombreuses rencontres entre chasseurs et non chasseurs pour parler de cet oiseau qui nous passionne tant, occasion de créer ainsi des liens pour des partages à venir.

La chasse adaptative est en route et sur une espèce aussi mystérieuse que la bécasse des bois, l'absence de données techniques et scientifiques serait synonyme de risque sur la pérennité de sa chasse. C'est la raison pour laquelle si nous souhaitons continuer à chasser la bécasse des bois et pour que nous puissions partager ce bonheur avec nos enfants et petits-enfants à rechercher la bécasse ces petits matins brumeux derrière nos chiens, il est important que les bécassiers s'unissent dans cette vision et ces combats.



Envie de nous rejoindre et d'apporter votre pierre à l'édifice en nous aidant à poursuivre cette mission, ou simplement envie d'en apprendre beaucoup plus sur votre oiseau fétiche, alors, aucune hésitation, contactez le président de la section CNB 38/69 à l'adresse suivante...

cnb.bruno.boussiron@free.fr

...qui se fera un plaisir de vous renseigner et vous guider dans cette démarche.

Soyez acteur de votre chasse de demain !

Bruno Boussiron, Président CNB 38/69

Réception pour les 120 ans de l'association de chasse d'Irigny



Ce vendredi 22 décembre, l'Association de chasse d'Irigny recevait une soixantaine d'invités pour fêter les 120 ans de l'association communale en présence de Madame Blandine FREYER maire.

Sous la présidence de M. GAVAND Piero, l'action des chasseurs dans cette commune a été saluée par les élus et une synthèse de la vie de l'association a été réalisée par le président devant des invités qui ont été bien « gâtés ».

Un grand bravo pour cette association communale et toutes les actions qu'elle mène pour garantir une bonne image de la chasse.

Médaille Michel Daval

Le Président Alain BERLIOZ-CURLET et le Vice-Président Jean-Pierre COURSAT ont eu plaisir à remettre une médaille de la FDCRML à Michel DAVAL en janvier dernier à Feyzin

Membre du bureau depuis 1972, Secrétaire adjoint puis secrétaire, il passe Président de la chasse communale de Feyzin en 2008.

Son implication auprès de la profession agricole et des acteurs locaux sont garants d'une chasse moderne et équilibrée sur un territoire au portes de Lyon.



**FÉDÉRATION
DES CHASSEURS
DU RHÔNE**

**BÉNÉFICIEZ DE CETTE RÉDUCTION
VALABLE JUSQU'AU 10 JUIN 2024**

dès maintenant via ce QR code avec le code promo GAME_RHO

15€ au lieu de 18€ pour une journée (vendredi, samedi ou dimanche)
24€ au lieu de 27€ le billet 3 jours



LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

LES PLUS BEAUX
TROPHÉES DE
CHAMPAGNE-ARDENNE

Game Fair
EN LOIR-ET-CHER

14-15-16 JUIN 2024
LAMOTTE-BEUVRON - SOLOGNE

CHASSEUR
Partenaire Majeur



gamefair.fr

Rejoindre
une banque
qui appartient
à ses clients,
ça change tout.



Découvrez l'offre spéciale
adhérents d'associations⁽¹⁾
et nos offres de bienvenue⁽²⁾.

Le Crédit Mutuel, banque coopérative,
appartient à ses 8,6 millions de clients-sociétaires.

(1) Offre valable jusqu'au 31/12/2022, réservée aux personnes physiques majeures, adhérentes d'une association, pour toute entrée en relation avec une Caisse de Crédit Mutuel participant à l'opération, sous réserve de l'existence d'une convention de partenariat entre l'association et ladite Caisse de Crédit Mutuel. L'entrée en relation est soumise à l'accord de la Caisse de Crédit Mutuel. Voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel ou sur www.creditmutuel.fr. (2) Offres soumises à conditions, réservées aux nouveaux clients personnes physiques majeures, pour toute entrée en relation avec le Crédit Mutuel, dans les Caisses de Crédit Mutuel participant à l'opération. L'entrée en relation est soumise à l'accord de la Caisse de Crédit Mutuel. Voir détails et conditions en Caisse de Crédit Mutuel ou sur le site creditmutuel.fr.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – RCS Strasbourg B 588 505 354.

Crédit Mutuel

Lyon Ouest Vaise

2 rue du 24 mars 1852 – 69009 Lyon

22 rue Sergent Michel Berthet – 69009 Lyon

Tél. : 04 37 70 39 07 – Courriel : 07312@creditmutuel.fr

Chasse Passion

Hervé Boittier

Vente d'armes neuves et occasions toutes marques, vêtements, optiques, couteaux, accessoires... Atelier de réparation, montage et réglage d'optiques.



*Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 9h-12 et 14h30-19h, samedi 9h-12h.
Fermé le mercredi.*

84 Place neuve 69930 Saint Laurent de Chamousset.

Tel : 04 72 19 75 38



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

La Région soutient les chasseurs



- **Connaissance de la faune sauvage**
- **Préservation et amélioration de la biodiversité**
- **Amélioration des conditions et des locaux de chasse**
- **Partage de l'espace**
- **Valorisation de la venaison**

2022-2024 : 6,8 millions d'euros investis par la Région